

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 1^{er} avril 2025 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 mars 2025

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Francis LEFEVRE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2025-04-21
INDEMNISATION POUR MISE A DISPOSITION DE VEHICULES
POUR LA COMMEMORATION ORGANISEE LE 8 MAI 2025

Rapporteur : Michel SPEMENT

Dans le cadre des manifestations organisées le 8 mai 2025 pour commémorer les 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Commune souhaite faire défiler et exposer des véhicules d'époque.

M. Jacky LEFEVRE, demeurant à LA NEUVILLE ROY, ayant la possibilité de mettre à disposition ce type de véhicules, il est proposé au Conseil municipal de l'indemniser, à hauteur de 50 € par véhicule.

La mise à disposition concerne 7 véhicules à ce jour.

Le montant final de l'indemnisation sera calculé en fonction de nombre de véhicules réellement présents le 8 mai, dans la limite de 350 €.

La Commune a précisé qu'elle déclinait toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de dégradation des véhicules exposés.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le versement à M. Jacky LEFEVRE d'une indemnité de 50 € par véhicule mis à disposition dans le cadre de la commémoration des 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans la limite de 350 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 1^{er} avril 2025.

Publié sur le site internet
de la commune

le : 07 AVR. 2025

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.